



PRÉFET DE LA SOMME

**Intervention  
de Monsieur Philippe DE MESTER**

**à l'occasion du colloque  
« Agir ensemble contre le non-recours et le  
renoncement aux soins »**

**le 7 juin 2016**

- Monsieur le Président de la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme,
- Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins ce matin à vos travaux portant sur les actions à mener contre le non-recours et le renoncement aux soins qui ne touchent plus uniquement les publics précaires mais également les publics vulnérables.

Le renoncement aux soins n'est pas une fatalité. L'accès de tous à des soins de qualité est pour le Gouvernement une priorité qui se décline dans la loi de « modernisation de notre système de santé » avec la généralisation du tiers payant à l'ensemble des patients au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

D'une manière plus générale, il appartient à l'État d'assurer une présence équilibrée des services au public, en s'appuyant sur les implantations territoriales de ses administrations et de ses opérateurs. Il lui incombe également de favoriser les solutions de mutualisation qui permettent de maintenir une présence physique de proximité et de qualité, grâce à un accueil polyvalent, aux

outils numériques et au travail partenarial des différents acteurs.

Ce colloque me donne ainsi l'occasion de rappeler que **l'Etat s'implique dans l'accès aux services au public et singulièrement dans l'ouverture de maisons ou pôles de santé.**

Ces équipements visent à offrir à la population, en un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité tant en matière de soins que de prévention et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé.

L'Etat et ses partenaires ont ainsi mis en place une politique de développement des maisons de santé en milieu rural et urbain depuis 2010. Cette politique volontariste a d'ores et déjà permis **la création dans notre département de 13 maisons de santé.**

14 autres projets de maison de santé sont identifiés dans la Somme pour assurer une couverture équilibrée du territoire.

**Parmi ces 14 projets, l'Espace Santé Maurice Ravel dans le quartier nord d'Amiens va très bientôt participer à la lutte contre le non-recours et le renoncement aux soins sur un territoire où la démographie médicale et la situation socio-économique sont réputées particulièrement fragiles.**

Cet Espace vise en effet à pallier les déficits actuels du quartier d'Amiens nord en prévoyant des modalités d'exercice médical et paramédical qui permettront notamment :

- **d'améliorer l'accessibilité aux services sanitaires et sociaux** avec la mise en place d'un système capable de surmonter les obstacles principalement d'ordre social et financier,

- **d'insuffler une dynamique de santé publique** en renforçant la promotion de la santé via l'éducation et la prévention.

Par ailleurs, l'Etat et ses partenaires, dont la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme, se mobilisent pour créer des **maisons de services au public**.

Ces maisons sont des espaces mutualisés qui regroupent en un lieu unique une gamme élargie de services à la population : aides et prestations sociales, emploi, insertion, accès aux droits, offres culturelles, mobilité, vie associative...

Elles offrent également aux usagers une aide, une écoute et un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.

Les maisons de services au public contribuent elles aussi à la lutte contre le non-recours et le renoncement aux soins.

Elles s'engagent en effet à :

- délivrer une information générale ou personnalisée de premier niveau à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation et le renseigner sur les principales conditions à satisfaire et démarches à réaliser pour les obtenir,
- mettre à la disposition du public la documentation relative à l'offre de services partenaire afin de l'aider à identifier ses droits et assurer la promotion de certains services et dispositifs.

Dans la Somme, 6 maisons de services au public sont d'ores et déjà opérationnelles (Ault, Conty, Crécy-en-Ponthieu, Molliens-Dreuil, Oisemont, Rosières-en-Santerre) et 14 le seront d'ici la fin de cette année.

Ces politiques d'accès des services au public menées par l'Etat et ses partenaires apportent la preuve qu'une action collective en faveur des publics précaires et vulnérables est réalisable sur notre territoire, ce dont je me félicite.

Je vous remercie de votre attention.